

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 21 avril 2021 à 15 h 01, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau, par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Julien Normand	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Lise Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M ^{me}	Catherine Martel	Directrice administrative

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 01 et le quorum est constaté.

La présente séance ordinaire est tenue à huis clos, tel qu'autorisé par l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 concernant les séances des conseils municipaux. Les journalistes ont pu assister à la séance par visioconférence.

Rés. 2021-68 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2021-69 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2021**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021.

Rés. 2021-70 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - MARS 2021**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de mars 2021.

Rés. 2021-71 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2021-04.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2021-72 6.1 Autorisation du paiement des comptes - Mars 2021

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes pour le mois de mars :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 492 898,55 \$;
- du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour un montant total de 68 530,12 \$.

Rés. 2021-73 6.2 Octroi de mandat - Renouvellement du parc informatique

CONSIDÉRANT la résolution 2021-61 relative au renouvellement du parc informatique et appropriant la somme requise aux surplus accumulés;

CONSIDÉRANT l'aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) octroyée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'aide financière vise à compenser toutes les sources de revenus affectés par la pandémie, ainsi que les dépenses qui y sont liées, notamment les mesures sanitaires, l'adaptation des bâtiments, d'équipements, d'infrastructures numériques et de télécommunications de qualité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2021-61 afin d'approprier la somme requise pour le renouvellement du parc informatique de cette aide financière.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'approprier de l'aide financière reçue du MAMH pour soutenir les MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la somme de 47 820,57 \$, taxes en sus, pour l'acquisition du matériel et des licences informatiques.

Rés. 2021-74 6.3 Délégation à ID Manicouagan - Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel intervenue le 4 mars 2021 entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*;

CONSIDÉRANT que ladite entente a notamment pour objet de mettre à jour la Politique culturelle de la MRC et de soutenir les initiatives culturelles à l'échelle des municipalités rurales de la MRC, tout en contribuant à la mise en place de mécanismes de concertation, de collaboration et de partenariat pour un meilleur développement des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déléguer à ID Manicouagan la mise en oeuvre du plan d'action, ainsi que la gestion et l'administration de l'aide financière qui lui est accordée par le MCC dans le cadre de l'entente de développement culturel.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan :

Délègue à ID Manicouagan la gestion et l'administration de l'aide financière qui lui est accordée par le MCC dans le cadre de l'entente de développement culturel;

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Rés. 2021-75 **6.4 Assurances cyber-risques / Regroupement de l'UMQ**

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 14.7.1 et suivants du Code municipal du Québec, la MRC de Manicouagan a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-riques, ci-après le Regroupement;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse et qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la MRC d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances, ainsi que de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés de la MRC ayant accès à un ordinateur connecté à notre réseau ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la MRC.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise la directrice générale à procéder à l'inscription de tous les employés de la MRC ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la MRC ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la MRC, à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval, en partenariat avec l'UMQ, et ce, au coût de 12 \$ par participant;

La formation devra être suivie par tous les participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021 et la somme requise sera appropriée de l'aide financière reçue du MAMH pour soutenir les MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Rés. 2021-76

6.5 Programme de gestion des actifs municipaux

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT que la FQM a sollicité la MRC de Manicouagan pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers d'échanges et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan :

- Signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2021 sur la gestion des actifs;
- S'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers et symposium) prévues en 2021.

Rés. 2021-77

6.6 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Appel de projets

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a été nommée MRC délégataire désignée par les six MRC de la Côte-Nord dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC de Manicouagan est responsable de l'animation et de la gestion des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour l'ensemble de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du PADF est de cibler et documenter les enjeux des membres relatifs à la planification forestière;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan dispose d'une somme de 360 000 \$ pour la période 2020-2021 afin de documenter les enjeux des TGIRT;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a effectué un appel de projets auprès des membres des TGIRT pour connaître leurs enjeux respectifs;

CONSIDÉRANT que quatre projets ont été reçus et jugés conformes par le MFFP, et ce, selon les critères du cadre normatif du programme :

Projets		Coût
PGIRT01	Réaliser et diffuser un plan régional de conservation du garrot d'Islande	13 450 \$
PGIRT02	Documenter les enjeux de sylvicultures sur la Côte-Nord	21 375 \$
PGIRT03	Activités d'information et d'échanges sur la foresterie	26 300 \$
PGIRT04	Documenter les enjeux du coût de la fibre de bois sur la Côte-Nord	20 130 \$

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan autorise la directrice financière à approprier un montant de 81 255 \$, taxes en sus, à même le budget alloué aux TGIRT pour la réalisation desdits projets.

Rés. 2021-78 **6.7 Demande de partenariat - Fondation Loisir Côte-Nord**

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation loisir Côte-Nord est d'amasser et de gérer des fonds pour le bénéfice de clientèles spécifiques, dont les athlètes et artistes étudiants, afin d'en faire la distribution sous forme de bourse;

CONSIDÉRANT que l'organisme reconnaît et encourage le talent des jeunes de notre région dans la poursuite de leurs objectifs sportifs et personnels afin de créer un sentiment de fierté et d'accomplissement chez les jeunes Nord-Côtiers;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Fondation Loisir Côte-Nord pour une entente triennale incluant un plan de visibilité, et ce, tel qu'il appert de la demande de la fondation du 9 avril 2021.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier il est proposé et unanimement résolu que la directrice financière soit autorisée à verser une somme annuelle de 5 000 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023 à la Fondation Loisir Côte-Nord, et ce, conditionnellement à l'obtention de visibilité adéquate à convenir avec la MRC.

Rés. 2021-79

6.8 Demande de financement - Baie-Comeau, D'aventure et de culture

CONSIDÉRANT la demande de partenariat, au montant de 10 000 \$ de la Troupe Chaudbizzz dont la deuxième saison du spectacle Baie-Comeau, D'aventure et de culture, se tiendra en juillet et en août 2021.

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu de contribuer pour un montant de 10 000 \$ pour la tenue de cet événement, et ce, conditionnellement à l'obtention de visibilité adéquate à convenir avec la MRC et à la confirmation de tous les partenaires financiers prévus à la structure financière du projet.

Rés. 2021-80

6.9 Mandat pour l'archivage électronique de dossiers

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la centralisation de nombreux dossiers électroniques afin de les adapter aux nouvelles technologies, de permettre à tous les départements de la MRC (aménagement, urbanisme, gestion foncière et évaluation foncière) d'accéder à ses données et par le fait même, faciliter le travail des employés de la MRC, notamment en période de télétravail;

CONSIDÉRANT l'aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) octroyée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin de compenser toutes les sources de revenus affectés par la pandémie, ainsi que les dépenses qui y sont liées, notamment les mesures sanitaires, l'adaptation des bâtiments, d'équipements, d'infrastructures numériques et de télécommunications de qualité;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Géocentralis pour assurer le transfert des fichiers au taux de 120 \$/heure et le mandat estimé à 50 heures de services.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice financière à verser la somme requise pour la réalisation du mandat par Géocentralis, à partir de l'aide financière reçue du MAMH pour soutenir les MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Les affaires nouvelles sont fermées.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les journalistes, présents par visioconférence, posent des questions sur les sujets suivants :

- Délégation à ID Manicouagan - Entente de développement culturel
- Aide financière accordée par le MAMH aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
- Programme d'aménagement durable des forêts - Appel de projets
- État de la situation de la COVID-19 sur le territoire de la MRC de Manicouagan

Rés. 2021-81 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 30.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

LISE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 AVRIL 2021 À 15 H 01
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2021**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - MARS 2021**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Mars 2021
 - 6.2.** Octroi de mandat - Renouvellement du parc informatique
 - 6.3.** Délégation à ID Manicouagan - Entente de développement culturel
 - 6.4.** Assurances cyber-risques / Regroupement de l'UMQ
 - 6.5.** Programme de gestion des actifs municipaux
 - 6.6.** Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Appel de projets
 - 6.7.** Demande de partenariat - Fondation Loisir Côte-Nord
 - 6.8.** Demande de financement - Baie-Comeau, D'aventure et de culture
 - 6.9.** Mandat pour l'archivage électronique de dossiers
- 7. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**